

## Plan biodiversité métropolitain



L'érosion de la biodiversité, tant à l'échelle mondiale que locale, constitue un constat partagé par toutes et tous. Les causes de cette érosion sont multiples : changement d'usages des terres, exploitation des ressources, changement climatique, espèces exotiques envahissantes, pollution.

Au sein de la Métropole, cette perte de biodiversité est notamment due à la grande artificialisation des sols et à la densité d'activité et d'urbanisation. Or, la biodiversité présente de nombreux bénéfices pour les Métropolitains. Elle fournit notamment de nombreuses ressources, favorise la résistance de la biosphère face aux perturbations (atténuation du changement climatique par exemple), et participe également à la qualité du cadre de vie (beauté des paysages, ateliers pédagogiques, appréciation de la nature en général...).

C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris s'est engagée depuis sa création pour préserver la biodiversité et la nature en ville. Depuis 2016, plus de 26 millions d'euros ont ainsi été consacrés à la mise en oeuvre de 145 projets des communes en faveur de la nature et de l'agriculture en ville, à la création d'un réseau d'échanges sur la thématique de la biodiversité, ou encore à l'élaboration de partenariats avec des acteurs essentiels de la biodiversité.

Afin de mieux connaître la biodiversité de ses communes et ajuster ses actions au plus près des besoins, la Métropole a réalisé un Atlas de la biodiversité métropolitaine. C'est sur la base de ce diagnostic que des mesures de protection ont ensuite pu être formulées dans son Plan Biodiversité métropolitain adopté à l'unanimité du Conseil métropolitain le 4 avril 2022. À travers ce Plan, la Métropole s'engage à oeuvrer pour une véritable reconquête de la biodiversité d'ici 2030 et un accès de tous les habitants à un espace vert, par la mise en place de 13 mesures prioritaires : création d'un fonds « biodiversité et nature en ville », création ou restauration de 100 espaces de biodiversité, réouverture et renaturation de la Bièvre et du ru du Sausset, création de mares, soutien à la plantation de 100 000 arbres, etc.

Le Plan biodiversité traduit notamment les ambitions et objectifs portés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan climat air énergie (PCAEM) de la Métropole du Grand Paris, permettant de décliner des actions fortes et ambitieuses en matière de nature en ville.

Pour y parvenir, la mobilisation de tous les acteurs (collectivités, institutions, acteurs socio-économiques, scientifiques et habitants) est indispensable.

## **Coordonnées**

Métropole du Grand Paris

## **Liens utiles**

[Pour consulter les axes du Plan biodiversité métropolitain](#)